

Séance du 21 février 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En présence	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25
Date de la convocation		
15/02/2023		
Date d'Affichage		
22/02/2023		

DCM N° 2023-10

L'an deux mil vingt-trois

Et le vingt et un février

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni en présentiel avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

18 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, PASQUALINI Maurice, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, DARNAUD Laure, SIMONI Pierre Baptiste, PORTA Marine, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

7 Membres absents excusés (procurations) :

MME GIAMARCHI Marie Dominique a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel

M. BATTISTI Gille a donné procuration à M. BIAGGINI Jean

MME CROCE-AJACCIO Catherine a donné procuration à M. FINI René

MME MALAFRONTÉ Christine a donné procuration MME BERTOLUCCI Marie Christine

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à MME SIMONI-PIACENTINI Céline

M. CAMUZAT Alexandre a donné procuration à M. POZZO DI BORGO Louis

M. GIAFFERI Michael a donné procuration à M. PASQUALINI Maurice

4 Absents : M. MALPELI Stéphane, M. CASANOVA Jean-Pierre, M. LECA Jean-Louis, MME NAPPO Michelle

Madame ALBERTINI Francine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération
Plan de financement :
Végétalisation des
cours d'écoles.

Monsieur Louis POZZO DI BORGO Francine ALBERTINI, 1^{er} Adjoint au Maire, expose que la commune de Furiani envisage de végétaliser les cours des écoles U Principellu et U Rustincu.

Il souligne le fait que cette opération permettra de sensibiliser les enfants à l'écologie et favorisera l'effet d'ombrage nécessaire en raison de la précocité des vagues de chaleur ainsi que l'infiltration des eaux pluviales.

Le montant de l'opération s'élève à 33 392 € H.T.

Il rappelle que la délibération n° 2022-82 du 14 novembre 2022, la Collectivité de Corse a été sollicitée à hauteur de 50 %.

Aussi, il propose de finaliser notre plan de financement en sollicitant les services de l'Etat au titre du Fonds Vert pour financer ce projet à hauteur de 30 % soit 10 018 €.

.../...

OUI l'exposé de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE

- d'adopter l'opération « Végétalisation des cours d'écoles » ainsi que le plan de financement suivant :

	Taux	Participation financière
ETAT : FONDS VERT	30 %	10 018 €
COLLECTIVITE DE CORSE	50 %	16 696 €
PARTICIPATION COMMUNALE	20 %	6 678 €
TOTAL	100 %	33 392 €

AUTORISE

- Le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE
Michel SIMONPIETRI

